



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23066941

DEPOSE AU GREFFE LE

10 MAI 2023

Greffe

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0862 526 275**

Nom

(en entier) :

(en abrégé) : **PHARMACIE ELODIE TRINTELER**

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Willemeau, 80 - 7500 Tournai**

**Objet de l'acte : Projet de scission partielle de la SA « PHARMACIE SAINT-MARTIN »
par absorption par la SRL « PHARMACIE ELODIE TRINTELER »**

Le présent projet de scission porte sur la scission partielle de la SA « PHARMACIE SAINT-MARTIN » (société scindée) par transfert d'une partie de ses actifs et passifs à la SRL « PHARMACIE ELODIE TRINTELER » (société bénéficiaire).

La société anonyme « PHARMACIE SAINT-MARTIN » a été constituée le 28 Avril 1998 (Moniteur Belge du 08/05/1998, numéro 980508-161). Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 23 décembre 2011 devant le Notaire Edouard JACMIN à Tournai (Moniteur Belge du 25/01/2012, numéro 12022755). Elle est enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0424.123.392.

La société à responsabilité limitée « PHARMACIE ELODIE TRINTELER » a été constituée le 31 décembre 2003 devant le Notaire Stéphane BOUQUELLE à Tournai (Moniteur Belge du 15/01/2004, numéro 04007391). Elle est enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0862.526.275.

La société scindée continuera à exister sous sa forme actuelle mais avec un bilan réduit du transfert.

Le siège social des deux sociétés sera inchangé. Le siège de la société scindée est situé route d'Hacquegnies 25 à 7910 Frasnes-lez-Anvaing. Le siège de la société bénéficiaire est situé chaussée de Willemeau 80 à 7500 Tournai.

L'objet social de la SA « PHARMACIE SAINT-MARTIN » sera modifié comme suit :

Objet social existant + La gestion du patrimoine immobilier, dans son acception la plus large et notamment : l'achat, la vente, la location, la construction, la rénovation, la transformation, l'aménagement et la gestion dans le sens le plus large en nom propre ou pour compte de tiers, de tous biens immeubles (maisons, appartements, studios, terrains) sans que cette énumération soit limitative et de biens meubles ainsi que l'achat, ou l'acquisition d'une autre manière, l'aliénation, l'acte de grever, la location, la prise en location, la préparation pour construire, l'exploitation de commerce immeubles en Belgique ou à l'étranger.

La SRL « PHARMACIE ELODIE TRINTELER » conservera son objet social, à savoir »

« L'exploitation de pharmacies ainsi que le commerce dans son sens le plus large, de produits chimiques, pharmaceutiques et diététiques, d'articles de droguerie, d'hygiène et d'entretien d'appareils, instruments et accessoires de chirurgie et d'orthopédie, de bandages et autres produits ou objets s'y rapportant d'une façon quelconque ou pouvant y être adjoints utilement.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation »

Cette opération répond à des besoins légitimes de caractère économique et financier dans le chef de la société à scinder puisque son but essentiel est de préserver les intérêts de la société en assurant sa pérennité.

En l'occurrence de mieux servir la clientèle en ramenant les 2 pharmacies sur une seule localisation.

Rationalisation des coûts de personnel, de structure (1 loyer au lieu de 2) et de gestion.

Optimisation des marges suite aux négociations avec les fournisseurs

La scission permettra de scinder le patrimoine immobilier à usage privé du patrimoine professionnel et de participer à un projet à long terme impossible à réaliser seul.

La scission envisagée est partielle, maintenant donc en vie la société scindée ; et par absorption, n'entraînant pas la constitution d'une société nouvelle. Cette solution offre l'avantage d'une simplification administrative et du maintien en activité des deux sociétés existantes.

Conformément au prescrit de l'article 12 : 59 du Code des Sociétés et des Associations, l'Organe d'Administration a établi le présent projet sous seing privé, comprenant les mentions légales suivantes :

1. Forme, dénomination, siège et objet social des sociétés participant à la scission

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voir ci-dessus.

2. Rapport d'échange des actions, répartition aux actionnaires de la société scindée, critère sur lequel cette répartition est fondée :

Le rapport d'échange des actions est calculé sur base d'une évaluation des deux activités, d'une part la partie transférée dans le cadre de la scission partielle de la SA « PHARMACIE SAINT-MARTIN » et d'autre part la société « PHARMACIE ELODIE TRINTELER ».

Les deux entités ont fait l'objet d'une évaluation qui fixe leur valeur à :

1.947.969 € pour la SA « PHARMACIE SAINT-MARTIN »

2.598.969 € pour la SRL « PHARMACIE ELODIE TRINTELER »

Les capitaux propres de la SRL « PHARMACIE ELODIE TRINTELER » sont représentés par 186 actions.

Respectant la volonté commune des actionnaires de se trouver dans un rapport d'équilibre (50/50), 186 actions nouvelles de la société bénéficiaire seront créées et attribuées aux actionnaires de la société scindée en proportion de leur détention dans cette dernière. En contrepartie, et de manière à respecter les valorisations établies ci-dessus, les actionnaires de la société scindée paieront aux actionnaires de la société bénéficiaire un montant total de 325.414 €, réparti au prorata de la détention des actions.

Après transfert des éléments d'actif et de passif à la société bénéficiaire selon la ventilation donnée en annexe, les capitaux propres de la société scindée au 31/12/2022 s'élèveront à 863.686,84 €. Les capitaux propres de la société bénéficiaire seront augmentés de 150.000,00 € par transfert d'une partie des capitaux propres de la société scindée et s'élèveront à 315.804,54 €.

3. Modalités de remise des actions de la société bénéficiaire

Elles seront attribuées par l'Organe d'Administration de la société, au plus tard, dans les trois mois de la scission.

4. Date à partir de laquelle les actions de la société bénéficiaire donnent le droit de participer aux bénéfices

Premier janvier 2023

5. Date à partir de laquelle les opérations de la société scindée concernées par le transfert sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire

Premier janvier 2023

6. Droits assurés par la société bénéficiaire aux associés de la société scindée ayant des droits spéciaux

Il n'y a pas de tels droits spéciaux à prendre en compte.

7. Emoluments attribués au Reviseur d'Entreprises chargé de la rédaction du rapport prévu à l'article 12 : 62 CSA

3.000,00 € hors TVA.

8. Avantages particuliers attribués aux membres de l'Organe d'Administration de la société scindée ou transférante

Aucun avantage particulier n'est attribué.

9. Aspect fiscal

La présente scission sera réalisée conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

La scission partielle de la Société à scinder répond aux conditions de l'article 211, §1, al. 4, 3° CIR92, et respectent les motifs économiques valables visés à l'article 183bis CIR 92.

Du point de vue l'impôt des sociétés, l'opération sera donc neutre et immunisée, ce qui signifie que :

- Toutes les plus-values latentes sur les éléments d'actifs transférés demeurent immunisées ;

- Le patrimoine de la société n'est pas réputé distribué, de sorte qu'aucun dividende n'est censé être distribué ;

- Aucune réserve immunisée n'est taxée au moment de l'opération.

Les opérations sont justifiées par d'autres motifs que l'évitement des impôts sur les revenus, dans le cadre plus général de l'article 344 §1er du CIR et l'évitement des droits d'enregistrements tel que visé par l'article 18, §2 du Code des droits d'enregistrements.

Les éléments transférés ne sont pas soumis à TVA dans le cadre de la présente opération.

10. Description et répartition précise des éléments du patrimoine actif et passif entre les deux sociétés

Cette répartition se trouve en annexe.

La répartition des actifs et passifs entre les sociétés repose sur l'inventaire des comptes au 31/12/2022 en ce qui concerne la description détaillée qui peut être faite.

Fait à Tournai, le 02 mai 2023

Les organes d'administration des deux sociétés

Tableau de répartition des actifs et passifs

	St M Avant scission	St M Après scission	Trinteler A absorber	Trinteler Avant scission	Trinteler Après scission
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains et constructions	111.323,50	111.323,50	0,00	0,00	0,00
Installations, machines, outill.	25.189,75	25.189,75	0,00	178.388,18	178.388,18
Mobilier et matériel roulant	21.363,37	10.591,55	10.771,82	12.064,14	22.835,96
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	157.876,62	147.104,80	10.771,82	190.452,32	201.224,14
Immobilisations financières	3.849,34	3.849,34	0,00	584,52	584,52
Stocks de marchandises	150.595,45	0,00	150.595,45	248.638,60	399.234,05
Créances commerciales	166.907,76	0,00	166.907,76	123.782,54	290.690,30
Autres créances	300.882,21	300.882,21	0,00	12.684,01	12.684,01
Placements de trésorerie	270.486,37	270.486,37	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	226.734,78	210.142,34	16.592,44	202.768,76	219.361,20
Régularisations	487,37	0,00	487,37	9.089,56	9.576,93
TOTAL ACTIF	1.277.819,90	932.465,06	345.354,84	788.000,31	1.133.355,15
PASSIF					
Capital / Apport indisponible	62.000,00	62.000,00	0,00	12.500,00	12.500,00
Réserves	951.686,84	801.686,84	150.000,00	153.304,54	303.304,54
Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres	1.013.686,84	863.686,84	150.000,00	165.804,54	315.804,54
Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes à plus d'un an	0,00	0,00	0,00	147.747,53	147.747,53
Dettes financières	21.725,40	0,00	21.725,40	41.241,44	62.966,84
Dettes commerciales	137.650,67	0,00	137.650,67	135.802,63	273.453,30
Dettes fiscales et sociales	35.978,77	0,00	35.978,77	47.630,26	83.609,03
Dettes diverses	68.778,22	68.778,22	0,00	249.773,91	249.773,91
Régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	1.277.819,90	932.465,06	345.354,84	788.000,31	1.133.355,15

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).